

Barclays Dimension France

Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



Barclays Dimension France est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Le produit, émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'émetteur et du Garant.

- **Période de commercialisation** : du 12 octobre 2015 au 15 janvier 2016. Montant du nominal de l'émission limité⁽²⁾.
- **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon le cas.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.

(1) Notations en vigueur au 16 septembre 2015. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Une fois atteint le montant du nominal total de l'émission prévu dans les conditions définitives, la commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de souscription.

Barclays Dimension France

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support Barclays Dimension France, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'émetteur et son Garant.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 15 janvier 2016 jusqu'à la Date d'échéance (le 29 janvier 2024) ou, selon le cas, de remboursement automatique anticipé. En cas d'achat après le 15 janvier 2016 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (ou dans les contrats d'assurance-vie/capitalisation, en cas d'arbitrage ou de rachat, ou de dénouement par décès), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

Caractéristiques de Barclays Dimension France

- Un investissement d'une durée maximum de 8 ans.
- Une exposition à l'indice CAC® Large 60 Equal Weighted Excess Return (« CAC® Large 60 EWER »), indice représentatif du marché action français. Cet indice est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par action en retenant un montant forfaitaire proportionnel de 5 % par an.
- Au terme des 8 ans, un risque de perte partielle ou totale du capital à l'échéance si l'indice CAC® Large 60 EWER a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau d'origine (soit le Niveau Initial constaté au 15 janvier 2016).
- Le versement potentiel d'un gain de 10 % par année écoulée⁽¹⁾ si l'indice est supérieur ou égal à 105 % de son niveau d'origine, à une date d'observation.
- Un remboursement automatique anticipé du capital possible chaque année, si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 105 % du Niveau Initial.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance si l'indice CAC® Large 60 EWER ne clôture pas en deçà du seuil des 50 % de son niveau d'origine après 8 ans.

Mécanisme de remboursement

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

À la date de constatation initiale du 15 janvier 2016, on observe le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER et on le retient comme niveau d'origine. De l'année 1 à l'année 7, à chaque date de constatation annuelle⁽²⁾, on observe le cours de l'indice et on le compare à son niveau d'origine. Si l'indice CAC® Large 60 EWER clôture au moins à 105 % du Niveau Initial, un mécanisme de remboursement est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé⁽²⁾ :

Le capital initialement investi

+

Un gain de 10,00 % par année écoulée depuis l'origine
Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut
de 7,82 %⁽¹⁾ à 9,56 %⁽¹⁾, selon l'année du remboursement.

Dans le cas contraire, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, le produit continue.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans

En année 8, à la date de constatation finale du 15 janvier 2024, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER depuis la date de constatation initiale (le 15 janvier 2016).

- **Cas favorable** : Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à 105 % de son niveau d'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 29 janvier 2024 :

Le capital initialement investi

+

un gain de 10,00 % par année écoulée depuis l'origine (soit 80 %)
Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 7,58 %⁽¹⁾.

- **Cas intermédiaire** : Si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à 105 % de son niveau d'origine mais supérieur ou égal à - 50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 29 janvier 2024 :

Le capital initialement investi

Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut nul⁽¹⁾.

- **Cas défavorable** : Sinon, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à - 50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 29 janvier 2024 :

La valeur finale de l'indice⁽³⁾

Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut négatif⁽¹⁾.
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale de son capital.

De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable à ce jour.

Les titres de créance Barclays Dimension France peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support Barclays Dimension France et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Les contrats d'Assurance Vie ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat.** L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Avantages

- La possibilité de recevoir un gain de 10,00 % par année écoulée si l'indice est supérieur ou égal à 105 % de son niveau d'origine, à une date d'observation.
- Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 8 ans, le capital initial est restitué et un gain de 8 fois 10 % est versé (soit un TRAAB de 7,58 %) dès lors que l'indice clôture au moins à 105 % de son niveau d'origine.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice n'enregistre pas une baisse excédant 50 % par rapport à son niveau d'origine.

Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale :
 - à l'échéance des 8 ans, si l'indice baisse de plus de 50 % par rapport au niveau d'origine.
 - en cas de sortie du produit avant les dates de remboursement définies dans la formule (niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit), la valorisation du produit dépendra alors des paramètres de marché au moment de la revente et ne sera pas le résultat de l'application de la formule. Le résultat pourra être différent de celui résultant de l'application de la formule et pourra entraîner une perte en capital non mesurable a priori.
 - en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du Garant de l'émetteur et de la formule.
- Seuls les investisseurs ayant souscrit au produit à sa valeur nominale (soit avant le 15 janvier 2016) et le conservant jusqu'à l'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé, selon le cas, se voient appliquer les modalités de remboursement énoncées ici en proportion exacte de leur capital⁽¹⁾.
- Le rendement de Barclays Dimension France à l'échéance des 8 ans variera sensiblement en fonction des variations de l'indice autour du seuil de - 50 %. L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice CAC® Large 60 EWER du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 10,00 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 9,56 %).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur est exposé à un risque de liquidité : certaines conditions de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- L'indice est calculé dividendes réinvestis, net d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

(1) Hors frais de gestion annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Natixis SA en tant que Garant de l'émetteur et de la formule. Pour les supports en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il convient d'imputer au TRAAB les frais de gestion liés au contrat. Le descriptif de ces frais de gestion, de même que les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, sont disponibles dans la documentation contractuelle relative à l'assurance-vie.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates.

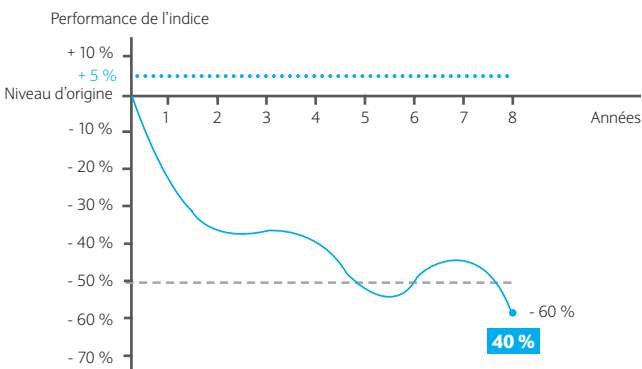
(3) La valeur finale de l'indice CAC® Large 60 EWER à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants et taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement, hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Dans le scénario d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, la perte en capital peut être partielle ou totale.

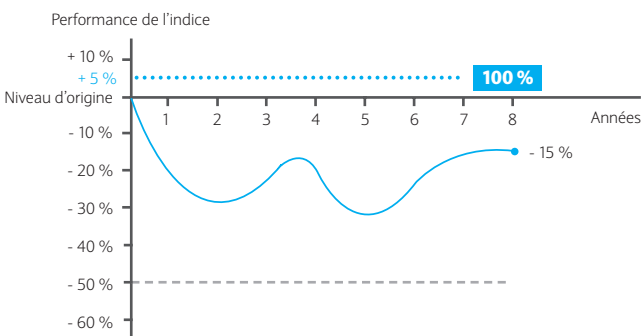
- Performance de l'indice
- Barrière de remboursement
- - - Seuil de perte en capital
- Remboursement final
- ↓ Plafonnement des gains

Cas défavorable : forte baisse de l'indice à l'échéance des 8 ans



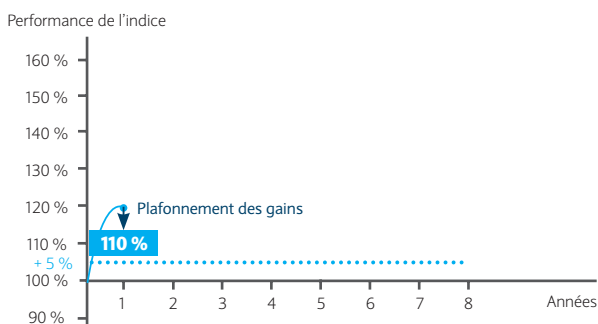
- Aux dates de constatation annuelle des années 1 à 7, l'indice clôture en baisse par rapport à 105 % de son Niveau Initial : le produit n'est donc pas remboursé automatiquement par anticipation et il dure jusqu'à l'échéance.
- À l'issue de l'année 8, l'indice CAC® Large 60 EWER enregistre une performance de - 60 % depuis la date de constatation initiale.
- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 40 % du capital initialement investi⁽¹⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut (TRAAB) de - 10,77 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (égal au TRAAB obtenu pour un investissement direct dans l'indice). L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- Dans le cas le plus défavorable, où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau d'origine à toutes les dates de constatation annuelle et perdrait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait totale et le montant restitué serait nul à l'échéance des 8 ans.

Cas médian : baisse de l'indice à l'issue de l'année 8 inférieure à 50 % de son Niveau Initial



- Aux dates de constatation annuelle des années 1 à 7, l'indice clôture en baisse par rapport à 105 % de son Niveau Initial : le produit n'est donc pas remboursé par anticipation et il dure donc jusqu'à l'échéance.
- À l'issue de l'année 8, l'indice CAC® Large 60 EWER enregistre une performance de - 15 % depuis la date de constatation initiale et se maintient donc au-dessus du seuil de - 50 %.
- L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi⁽¹⁾, ce qui correspond à un TRAAB de 0,0 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (contre un TRAAB de - 2,00 % pour un investissement direct dans l'indice).

Cas favorable : forte hausse à court terme de l'indice à l'issue de l'année 1



- À l'issue de l'année 1, l'indice CAC® Large 60 EWER enregistre une performance positive par rapport à son niveau d'origine (+ 20 %).
- L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi plus un gain de 10,00 % par année écoulée (10,00 % x 1, soit 10,00 %), soit 110,00 %⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un TRAAB maximum de 9,56 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (contre un TRAAB de 19,08 % pour un investissement direct dans l'indice, du fait du plafonnement des gains à 10,00 % par année écoulée).

(1) Il s'agit du Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut (TRAAB) auquel il convient, pour les supports en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, d'imputer les frais de gestion, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Le descriptif de ces frais de gestion, de même que les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, sont disponibles dans la documentation contractuelle relative à l'assurance-vie.

Informations sur l'indice CAC® Large 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015.

Il est équipondéré et regroupe les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. L'indice bénéficie d'une diversification sectorielle importante, sa composition est revue à une fréquence trimestrielle. L'équipondération permet un investissement à part égale sur chacune des 60 valeurs composant l'indice, contrairement à l'indice CAC® 40, pondéré par les capitalisations boursières des actions qui le composent.

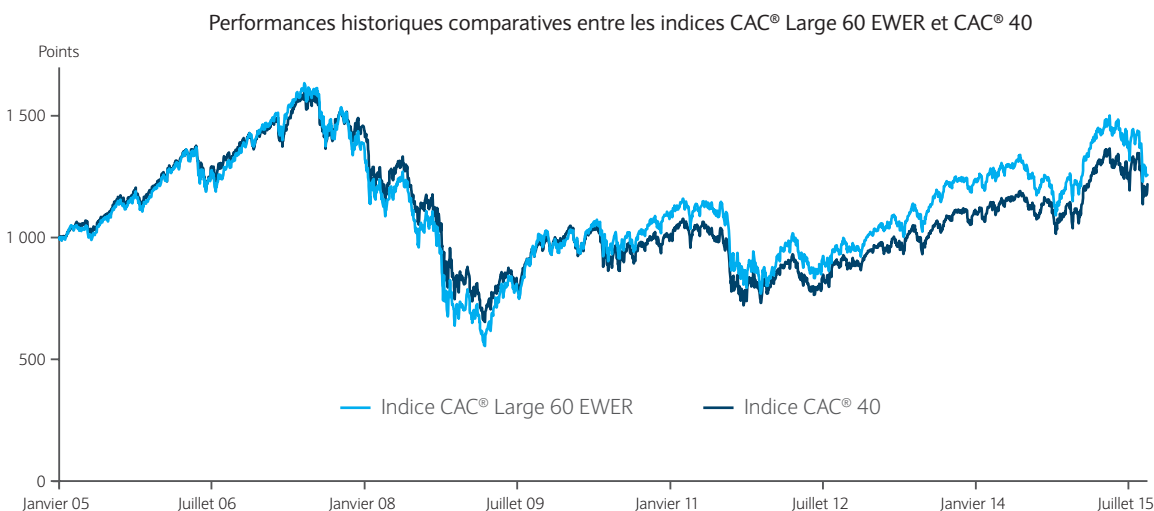
L'indice CAC® Large 60 EWER est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par action en retenant un montant forfaitaire proportionnel de 5 % par an.

Évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER (base 1 000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

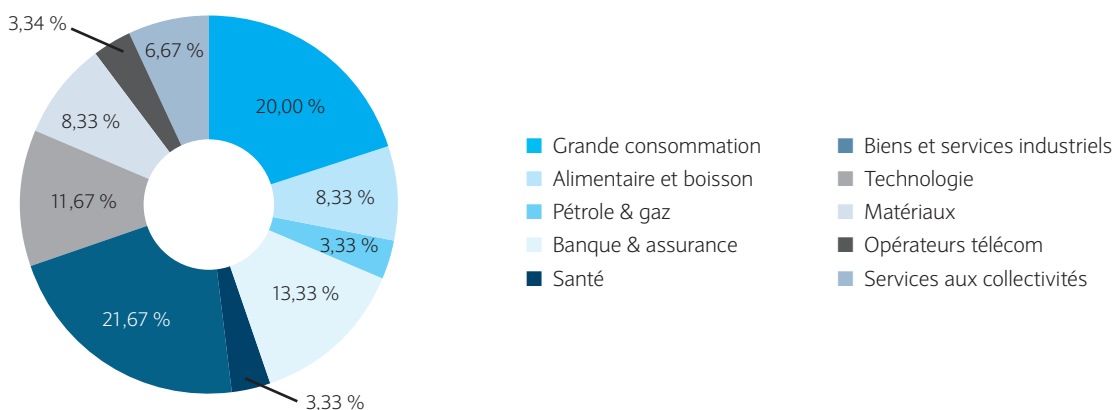
Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Performances comparatives (au 01/09/2015) :	1 an	3 ans	5 ans	8 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	2,61 %	34,22 %	32,59 %	- 10,20 %
Indice CAC® 40	3,69 %	33,05 %	30,09 %	- 17,67 %

Source : Bloomberg, Natixis (pour la période 2007-2008) au 1^{er} septembre 2015.

Répartition sectorielle de l'indice CAC® Large 60 EWER



Source : Bloomberg au 1^{er} septembre 2015.

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risque » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Barclays qui commercialise le produit Barclays Dimension France.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risque inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Barclays Dimension France afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENIT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Barclays Dimension France est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des

données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 8 octobre 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Avertissement Euronext

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Fiscalité

Les souscripteurs sont invités à se renseigner sur la fiscalité qui leur est propre auprès de leur conseiller fiscal. S'agissant des personnes physiques fiscalement domiciliées en France détenant des titres dans leur patrimoine privé (hors assurance-vie) et ne réalisant pas d'opérations de Bourse à titre habituel, en l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septies A du Code général des impôts) sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (15,5 % retenus par l'établissement payeur lors du paiement). Le gain réalisé lors du remboursement (prime de remboursement) fera l'objet d'un prélèvement appliqué par Barclays au taux de 24 %. Le montant ainsi retenu s'imputera sur l'impôt sur le revenu du porteur ; la part excédant éventuellement celui-ci lui sera remboursé par l'administration fiscale. Si les intérêts perçus par son foyer fiscal n'excèdent pas 2 000 € dans l'année, il pourra opter pour l'assujettissement à l'impôt sur le revenu au taux de 24 %. En présence d'un établissement payeur établi à l'étranger, il appartiendra au contribuable de les déclarer et de les payer, sauf si l'établissement payeur est situé dans un État de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, et qu'il a été expressément mandaté par le contribuable pour le faire. Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables aux prélèvements sociaux à 15,5 % et à l'impôt sur le revenu au barème progressif quel que soit le montant annuel des cessions de valeurs mobilières.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Lorsque ce titre constitue une unité de compte souscrite dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou d'un contrat de capitalisation, la fiscalité de ces contrats s'applique.

Aucune fiscalité particulière n'est applicable au sein du contrat à l'occasion des arbitrages ou remboursements.

Barclays Dimension France

Principales caractéristiques financières

Instrument financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance			
Nature juridique	Obligation de droit français			
Émetteur	Natixis Structured Issuance (les engagements financiers de l'émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)			
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A ⁽¹⁾)			
Période de souscription	Du 12 octobre 2015 au 15 janvier 2016 ⁽²⁾			
Devise	Euro (€)			
Code ISIN	FR0012979359			
Valeur Nominale	1 000 €			
Minimum de souscription	1 000 €			
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index) est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par action en retenant un montant forfaitaire proportionnel de 5 % par an.			
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale			
Prix de souscription	Le Prix de Souscription commencera à 99,92 % le 12 octobre 2015 et progressera au taux annuel de 0,30 % pendant la Période de Souscription pour atteindre 100 % le 15 janvier 2016.			
Échéancier monétaire	16/10/2015	99,92 %	04/12/2015	99,96 %
	23/10/2015	99,93 %	11/12/2015	99,97 %
	30/10/2015	99,94 %	18/12/2015	99,98 %
	06/11/2015	99,94 %	28/12/2015	99,98 %
	13/11/2015	99,95 %	04/01/2016	99,99 %
	20/11/2015	99,95 %	08/01/2016	99,99 %
	27/11/2015	99,96 %	15/01/2016	100,00 %
Offre au public	En France uniquement			
Date d'observation initiale	15 janvier 2016			
Date d'émission et de règlement	12 octobre 2015			
Dates d'observation annuelle	16 janvier 2017, 15 janvier 2018, 15 janvier 2019, 15 janvier 2020, 15 janvier 2021, 17 janvier 2022, 16 janvier 2023			
Dates de remboursement automatique anticipé	30 janvier 2017, 29 janvier 2018, 29 janvier 2019, 29 janvier 2020, 29 janvier 2021, 31 janvier 2022, 30 janvier 2023			
Date d'observation finale	15 janvier 2024			
Date de remboursement final	29 janvier 2024			
Niveau initial	Cours de clôture de l'indice le 15 janvier 2016			
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.			
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire, le vendredi			
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.			
Liquidité	Quotidienne			
Agent de calcul	Natixis. Ce qui peut être source de conflits d'intérêt.			
Règlement / Livraison	Euroclear France			
Place de cotation des instruments financiers	Bourse de Luxembourg			
Commissions de distribution	Une commission annuelle maximale de 0,55 % des titres effectivement placés, calculée sur la durée de vie totale des titres de 8 ans (soit au total 8 ans x 0,55 % = 4,40 % du montant des titres effectivement placés) sera payée par Natixis Structured Issuance à Barclays Bank PLC en sa qualité de distributeur. Cette commission sera versée en un paiement unique l'année d'émission des titres et acquise de manière définitive par le distributeur Barclays Bank PLC, quelle que soit la durée de détention des titres par les souscripteurs. Cette commission sera incluse dans le prix d'achat des titres par les souscripteurs			
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres			
Diffusion des cours	Les cours seront diffusés hebdomadairement et à titre indicatif sur les pages publiques Telekurs, Reuters, Bloomberg			
Offre au public	En France uniquement			
Frais d'entrée	0 % soit aucun frais à la charge de l'investisseur			
Frais de sortie	0 % soit aucun frais à la charge de l'investisseur			
Loi applicable	Française			

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Nous sommes amenés à percevoir des rétrocessions de la part de nos fournisseurs de produits en contrepartie du service de distribution. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

(1) Notations en vigueur au 16 septembre 2015. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Une fois atteint le montant du nominal total de l'émission prévu dans les conditions définitives, la commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de souscription.

Produit distribué par :

Barclays Bank PLC, Succursale en France

Principal établissement : 32 avenue George V - 75008 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 381 066 281 - Société de droit anglais dont le siège social est situé au 1 Churchill Place - London, E14 5HP - United Kingdom - Inscrite au « Register of Companies » sous le n° 1026167. Barclays Bank PLC est un établissement de crédit, intermédiaire en assurance (l'immatriculation auprès du PRA peut être contrôlée sur www.orias.fr) et prestataire de service d'investissement de droit anglais agréé par la Prudential Regulation Authority (PRA), autorité de tutelle britannique dont le siège social est situé au 20 Moorgate - London, EC2R 6DA (www.bankofengland.co.uk/pr) - Register n° 122702 - La Succursale française de Barclays Bank PLC est autorisée par le PRA à recourir à un Agent lié, Barclays Patrimoine SCS.

Barclays Patrimoine

Société en Commandite Simple au capital de 9 750 euros - Siège social : 183 avenue Daumesnil - 75012 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 712 018 308 - Intermédiaire en opérations de banque - Agent lié régi par les articles L.545-1 et suivants du Code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays Bank PLC, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement - Immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre ORIAS (www.orias.fr) n° 7 001 847 - Transactions immobilières : carte professionnelle n° T-1126 délivrée à Paris - Garantie financière donnée par GALIAN - 89 rue la Boétie - 75008 Paris.